

1^{ère} ANNEE DE LICENCE « DROIT » - Salariés
DROIT PRIVE

SESSION DE DECEMBRE 2011

Document autorisé : Code civil non annoté

Durée : 1h30

Cas pratique

Mademoiselle Ursule, 88 ans a été placée sous tutelle en juin 2011.

C'est son fils Jean qui a été désigné tuteur par le juge.

Mademoiselle Ursule vit dans une maison de retraite depuis trois ans et y a rencontré monsieur Jacques 87 ans placé sous curatelle simple par le même juge, curatelle exercée par une association tutélaire.

Les deux octogénaires, disposant chacun d'une petite retraite et de très peu de patrimoine, souhaitent se marier avant la fin de l'année.

Par ailleurs, monsieur Jacques souhaite offrir à Ursule en cadeau de mariage une bague qu'il tient de sa mère qui aurait une valeur de plusieurs centaines d'euros.

Mademoiselle Ursule souhaite quand à elle offrir à monsieur Jacques la collection de timbres d'une valeur de plusieurs milliers d'euros qu'elle possède.

Depuis peu, mademoiselle Ursule vient d'apprendre qu'elle va hériter de son frère aîné qui vient de décéder.

Elle ne serait concernée que par les biens immobiliers de cette succession qui se compose de :

- une maison installée sur un terrain de 45 ares sur lequel se trouve un hangar dans lequel vivent une demi-douzaine de chiens et un âne ainsi qu'un mobile-home dont les roues ont été démontées et qui repose sur des cales depuis une demi-douzaine d'années,
- Le maison est garnie de meubles usés sans valeur, de quelques aquarelles anciennes et précieuses accrochées aux murs par des clous ainsi qu'une cheminée décorée datant du XVII^{ème} siècle scellée dans le mur du salon et d'une cuisine équipée neuve installée avec des « crampons »,
- Une vieille voiture américaine de collection des années cinquante d'une valeur de 38 000 €

Que pensez-vous de ces situations ?

Faculté de Droit
de Sciences Politiques
et de Gestion
Université de Strasbourg

M. ZEIBAK

1^{ère} année Régime « salarié spécial »
Droit Public

Décembre 2011

Durée de l'épreuve : 1 heure 30

Sous forme d'une courte dissertation, les étudiants traiteront, le sujet suivant :

La théorie de la séparation des pouvoirs est-elle toujours d'actualité ?

« **Aucun document n'est autorisé** »

Université de Strasbourg
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Mme. DRAND

Décembre 2011

**1ère année Licence droit
(régime salarié)**

Semestre 1

Histoire du droit et des institutions après 1789

Durée de l'épreuve : 1H30
Aucun document n'est autorisé.

-Rédigez entièrement une dissertation sur le sujet suivant :

En quoi la fonction de Premier Consul reconnue par la constitution du 13 décembre 1799 diffère-t-elle de celle de directeur établie par la constitution du 22 août 1795 ?